

## LA FOURRIÈRE ANIMALE - La présentation générale

Le Sivom du Canton d'Agde gère un service de fourrière animale, basé sur la commune de Vias, depuis 1989.

Les animaux capturés sur la voie publique transitent par ce lieu en attendant d'être récupérés par leur propriétaire. Le chenil est composé de 20 box prévus pour accueillir une trentaine de chiens. L'implantation du site a été délibérément excentré par rapport à la ville afin d'éviter toutes nuisances.

Le fonctionnement du service est assuré par 5 agents. Ils assurent les tâches courantes suivantes :

- la capture (généralement dans le cadre de tournées planifiées ou sur demande ponctuelle des municipalités adhérentes),
- la prise en charge et l'entretien des animaux,
- la recherche des propriétaires,
- les propositions à l'adoption au terme du délai de garde en partenariat avec le Comité de Soutien à la Cause Animale de Béziers,
- le nettoyage des bâtiments et des véhicules ainsi que l'entretien du terrain.



### Les communes adhérentes

Depuis le 1er janvier 2017, la ville d'Usclas d'Hérault adhère au service. Cette nouvelle entrée porte le nombre de communes membres à 20.

- AGDE
- VIAS
- CASTELNAU DE GUERS
- CAZOULS D'HÉRAULT
- LÉZIGNAN LA CÈBE
- MONTAGNAC
- PAULHAN
- PINET
- PORTIRAGNES
- SAINT-THIBÉRY
- BESSAN
- AUMES
- CAUX
- FLORENSAC
- NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE
- NIZAS
- PÉZENAS
- POMÉROLS
- SAINT-PONS DE MAUCHIENS
- USCLAS D'HÉRAULT

### Le tarif pour les particuliers

Les prix appliqués, en 2017, non pas évolués depuis le 1er janvier 2015, conformément à la délibération du 10 décembre 2014.

- |                               |          |
|-------------------------------|----------|
| - Capture                     | 65,00 €  |
| - Garde journalière           | 25,00 €  |
| - Identification d'un animal  | 80,00 €  |
| - Euthanasie                  | 50,00 €  |
| - Abandon pour euthanasie     | 100,00 € |
| - Ramassage des animaux morts | 80,00 €  |



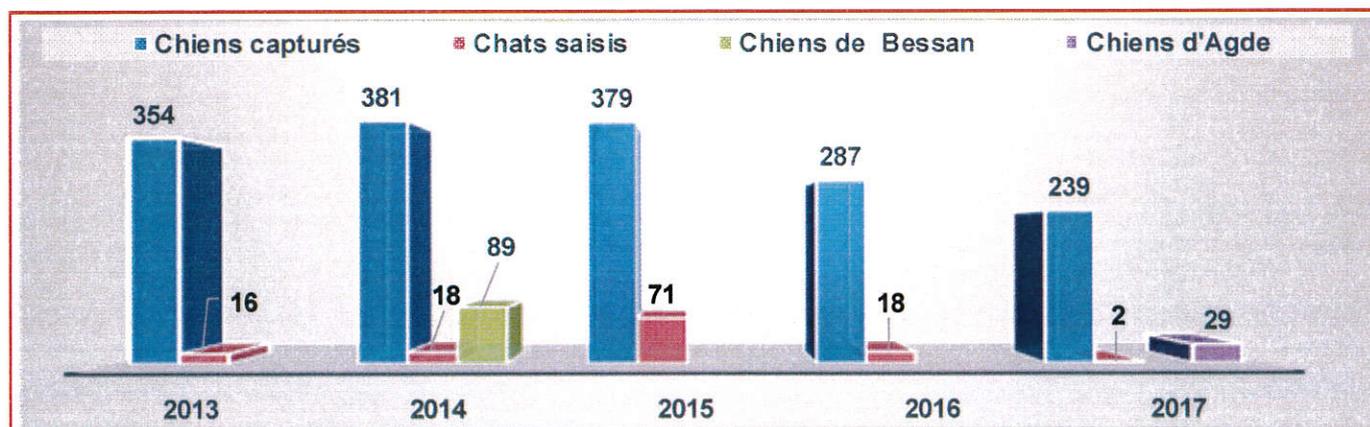
Communes	Chien(s)	Chat(s)
AGDE	79	1
BESSAN	15	
VIAS	38	1
AUMES	3	
CASTELNAU DE GUERS	8	
CAUX	7	
CAZOULS D'HÉRAULT	0	
FLORENSAC	13	
MONTAGNAC	16	
NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE	7	
NIZAS	0	
LÉZIGNAN LA CÈBE	2	
PAULHAN	13	
PÉZENAS	10	
PINET	5	
POMÉROLS	4	
PORTIRAGNES	15	
SAINT-THIBÉRY	3	
SAINT-PONS DE MAUCHIENS	1	
USCLAS D'HÉRAULT	0	
<b>TOTAUX</b>	<b>239</b>	<b>2</b>

### L'évolution des captures

L'année 2017 confirme, encore, le bien fondé des réglementations mises en œuvre afin d'améliorer la cause animale. Le service enregistre une nouvelle baisse des captures d'animaux errant sur la voie publique de 16,75 % comparée à l'année précédente.

Les outils numériques instaurés, successivement depuis 2015, permettent une meilleure communication concernant les animaux capturés non identifiés. Toutes les informations sont diffusées sur notre site internet et sur le profil Facebook du Sivom qui est suivi en 2017 par 672 personnes contre 500 en 2016. En dernier lieu, les annonces sont publiées sur les espaces dédiés aux « animaux trouvés » sur le web.

Le public apporte, toujours, sa contribution en relayant largement nos publications sur les réseaux sociaux.

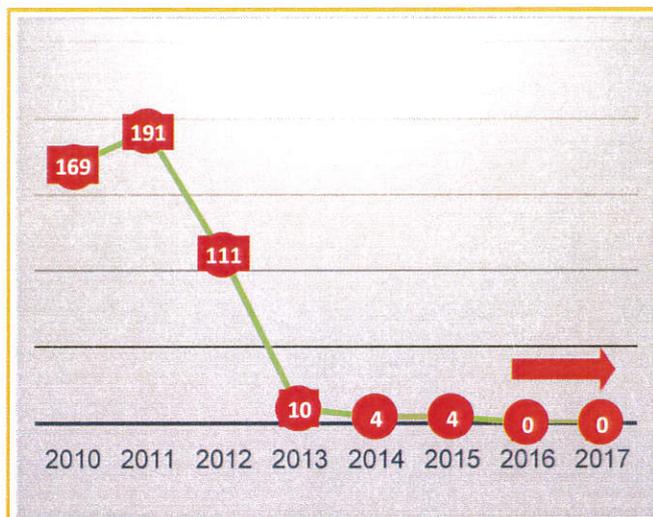


## LA FOURRIÈRE ANIMALE - Les euthanasies

**Le zéro euthanasie** est toujours de rigueur en 2017. Les efforts ont été poursuivis afin de rester dans cet optique.

Cependant, suite à des accidents de la route, des animaux ont été déposés par les secours, directement en cabinet vétérinaire. Compte-tenu de leur état sanitaire, 4 euthanasies ont été pratiquées à l'initiative des médecins :

- le 28 mars (chat percuté par un véhicule),
- le 9 juin (chien gravement blessé)
- le 2 septembre (chat heurté sur la voie publique),
- le 5 décembre (chat accidenté).

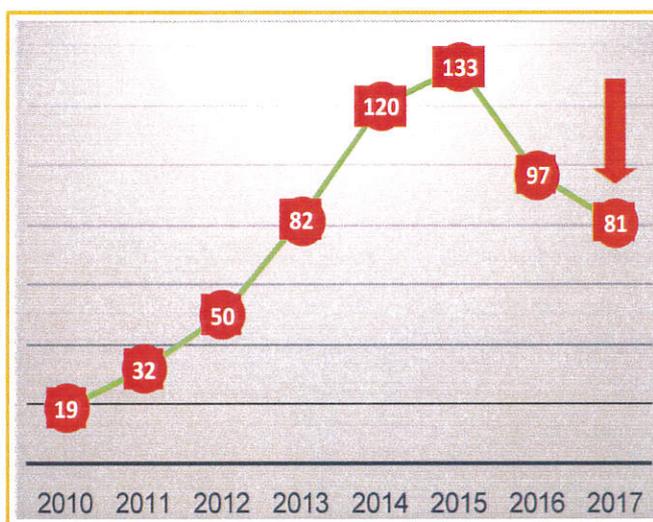


## Les adoptions du C.S.C.A.

La quantité d'adoptions réalisées, en partenariat avec le Comité de Soutien à la Cause Animale de Béziers, est en baisse de 16,50 %. Cette diminution est proportionnelle au nombre de captures réalisées sur l'année.

Les conventions renouvelées régulièrement, depuis 2010, avec le CSCA et les engagements pris en 2015 avec la SPA permettent d'évacuer, rapidement, les animaux non identifiés et non réclamés, au terme du délai de garde des 8 jours ouvrés.

Des nouveaux réseaux sont régulièrement activés pour trouver des familles adoptantes pour leur offrir une seconde chance.



## Les dépôts effectués par la police municipale d'Agde

Les agents de la brigade « Environnement » de la ville d'Agde couvrent tous les secteurs de la ville, en dehors des heures d'ouverture de la fourrière animale ainsi que les week-ends et les jours fériés.

En 2017, on dénombre 48 chiens, déposés par ce service, dans les cages prévues à cet effet, sur le site de la fourrière.



Secteur de capture	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total par secteur
AGDE VILLE	2	4	3	2	2	6	2	4	1	1	3	1	31
CAP D'AGDE			1	1	1	5				2		1	11
GRAU D'AGDE			2					1			2		5
TAMARISSIÈRE						1							1
ROCHELONGUE													0
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>12</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>48</b>

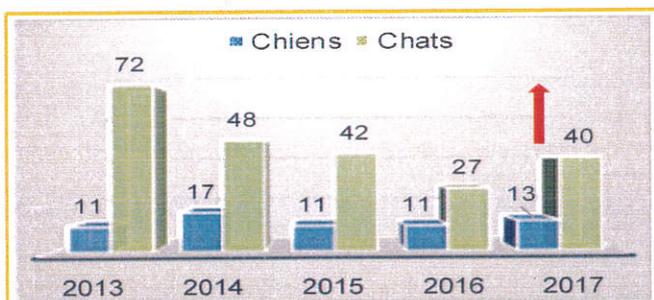
## LA FOURRIÈRE ANIMALE - Le ramassage des animaux morts

Le ramassage des animaux morts, a été rattaché à la compétence « Fourrière animale » en juin 2012.

Ce service permet l'enlèvement et l'élimination, sur le domaine public, des chats et des chiens de moins de 40 kg. Les interventions sont réalisées, gratuitement, sur demande expresse et écrite du maire des communes adhérentes.

Les particuliers peuvent également bénéficier de ce service. Le coût de la prestation est facturé 80,00 €. Ce tarif est en vigueur depuis le 1er janvier 2015.

Lors de la création du service, la demande a été très importante pendant les 18 premiers mois. Nous avons constaté, pendant les 3 années suivantes, une baisse consécutive. En 2017, cette tendance s'est inversée, nous notons une augmentation de 39,5 %.



<i>communes</i>	Chien(s)	Chat(s)
AGDE	4	16
BESSAN	2	3
VIAS	3	8
AUMES		1
CASTELNAU DE GUERS		2
CAUX		
CAZOULS D'HÉRAULT		
FLORENSAC	1	1
MONTAGNAC	1	
NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE		1
NIZAS	1	
LÉZIGNAN LA CÈBE		
PAULHAN		
PÉZENAS		1
PINET		1
POMÉROLS		2
PORTIRAGNES	1	4
SAINT-THIBÉRY		
SAINT-PONS DE MAUCHIENS		
USCLAS D'HÉRAULT		
<b>Totaux</b>	<b>13</b>	<b>40</b>



### Les partenariats pour les chats

La mise en place des conventions entre les villes et la Fondation 30 Millions d'Amis s'est poursuivie en 2017. Les 2/3 des villes adhérentes au service de la fourrière animale ont obtenu leur bon de mission. Les communes définissent, régulièrement, par arrêté municipal les dates et lieux de capture, le nombre de chats visés et le vétérinaire référent. La population est avisée, au préalable, par communiqué ou par voie de presse, des campagnes de captures prévues.

Sur demande des référents communaux, ou de l'association en charge des captures sur la ville, les agents du Sivom sont amenés à être présent, lors des interventions, pour un soutien logistique ou technique. Ces partenariats s'effectuent, généralement, en fonction des plannings des tournées prévues. Pour pallier à ces nouvelles demandes, le Sivom a fait l'acquisition, en 2017, de 6 cages de capture supplémentaires pour mettre plus de moyens à leur disposition.

Les animaux sont prélevés pour être stérilisés, identifiés au nom de la Fondation et remis sur site. Au fil des ans, ce système permettra de réguler la population féline.

## LA FOURRIÈRE ANIMALE - L'intervention de la fourrière animale en Agde

Dans le cadre d'une enquête menée par la Fondation 30 millions d'amis et sur arrêté municipal de M. Gilles D'Ettore, Maire de la ville d'Agde, le personnel de la fourrière animale du Sivom a été appelé à intervenir, le jeudi 23 novembre 2017, lors d'une opération mise en place par le responsable de la police municipale avec l'appui de la brigade environnement et de la police nationale.

La saisine des chiens détenus, illégalement par un particulier dans des conditions d'hygiène et de salubrité inexistantes s'est effectuée dans un climat, au départ difficile, qui s'est amélioré progressivement, grâce à la présence des membres du CCAS d'Agde.

Sous le contrôle de l'enquêteur de la Fondation 30 millions d'amis, de la direction du Comité de Soutien à la Cause Animale de Béziers (association conventionnée avec le Sivom dans le cadre des adoptions) et d'un vétérinaire bénévole, 23 chiens et 6 chiots ont été prélevés puis amenés sur le site de la fourrière animale à Vias.

Dès leur arrivée au chenil, les agents ont constaté qu'ils n'étaient pas identifiés, qu'ils ne présentaient aucun signe de maltraitance et que manifestement ils avaient été nourris correctement. Après une nuit de repos, ils sont tous passés au lavage, quelques-uns présentent des problèmes de peau mais tous doivent subir un déparasitage approfondi.

Comme convenu, le véhicule de la Fondation 30 millions d'amis est arrivé le lundi suivant, sur le site de la fourrière animale pour prendre le relais. Tous les chiens ont été placés dans des cages individuellement ou par deux pour le temps du trajet vers le refuge d'Aix les Bains (73) en Savoie. Une fois sur place, ils seront vus par le vétérinaire de la fondation, après avoir été revigorés et pucés, ils pourront être proposés à l'adoption pour commencer une nouvelle vie.

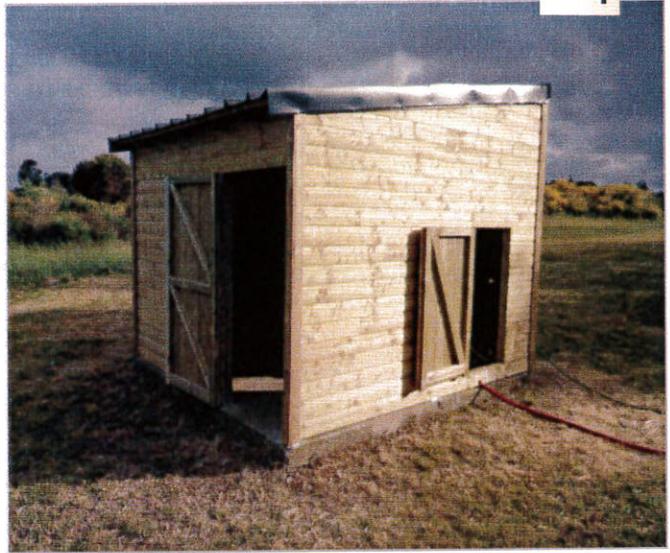


### La protection du forage d'eau potable

Pour résoudre un problème lié à une importante concentration de fer, un dispositif complémentaire composé d'une cuve alimentaire reliée à un système électronique d'injection de chlore a été installé en sortie de forage, en septembre 2016.

Une mise hors d'eau et hors gel du système s'avérait nécessaire pour éviter les problèmes liés aux intempéries. Après avoir consultés plusieurs entreprises et obtenu des devis de création dans différents matériaux, le Sivom a opté pour un abri en bois, au prix de 3 960,00 €. La fabrication sur mesure et la pose ont été assurées par la Société Solubois de Portiragnes, en avril 2017.

La protection du matériel est assurée et cette construction s'intègre parfaitement dans le cadre naturel de Roque Haute où sont implantés les bâtiments de la fourrière animale.



### Le raccordement du chenil à la fosse septique



Il y a quelques années, après une inspection vétérinaire sur le site de la fourrière animale, des travaux ont été réalisés au niveau des cages extérieures du chenil. Une dalle de béton armée avec un caniveau intégré est venue habiller le sol pour assurer une bonne isolation thermique et un meilleur écoulement du flux et des déjections vers une tranchée extérieure.

A l'usage, ce mode d'évacuation s'est vite avéré inapproprié, les eaux de lavages collectées se résorbaient dans la terre mais les excréments devaient être ramassés manuellement par les agents pour limiter les odeurs nauséabondes.

Pour remédier à ce problème, le caniveau du chenil a été relié, en mai 2017, à la fosse septique. Les travaux de raccordement ont été effectués par la Société AGA Travaux Publics et Bâtiments. Un investissement de 4 107,36 € relativement élevé qui s'avérait nécessaire en matière d'hygiène et pour assurer une meilleure qualité de travail pour le personnel.

### L'élagage et le débroussaillage

Après l'influence de la période estivale, le service de la fourrière a repris un rythme de travail classique, en fonction des tournées planifiées et des demandes ponctuelles des villes adhérentes.

Les agents ont poursuivi les travaux d'entretien courant d'élagage sur le terrain afin de sécuriser le site qui est implanté en pleine nature. Le débroussaillage d'un large passage au niveau de la clôture d'enceinte a été réalisé. Les poussées consécutives de la végétation avaient causées des dégâts auxquelles il fallait remédier pour éviter qu'un animal fugue lors des promenades journalières.

Cette action a été menée également à titre préventif compte tenu de la propagation de nombreux incendies pendant l'été.

Une réfection du grillage et des poteaux de soutenant est prévue en 2018.



# LA FOURRIÈRE ANIMALE - Le bilan financier 2017

## Section de fonctionnement

**DÉPENSES TOTALES : 192 414,22 €**

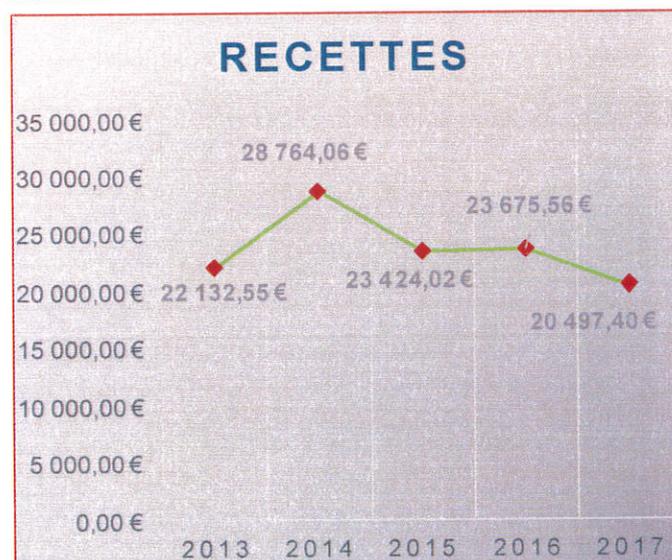
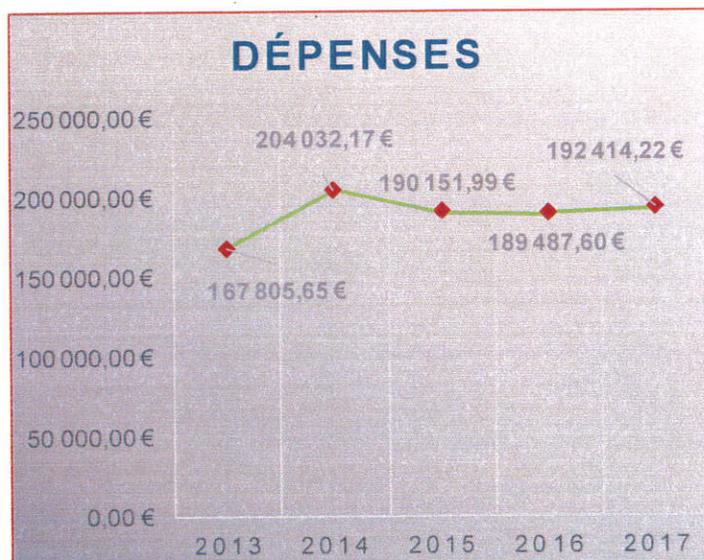
La ventilation des dépenses du service de la fourrière animale est la suivante :

Eau, assainissement	453,14 €
Electricité	4 288,61 €
Gaz	2 576,15 €
Carburant	3 781,94 €
Alimentation des animaux	1 113,00 €
Autres fournitures non stockées	283,84 €
Fournitures d'entretien	644,24 €
Petits équipements	930,34 €
Vêtement de travail	885,74 €
Entretien de terrains	441,98 €
Entretien véhicules	1 937,41 €
Entretien autres biens mobiliers	1 171,02 €
Maintenance	1 396,75 €
Assurances	1 740,06 €
Indemnités régisseur	220,00 €
Divers (vétérinaires)	7 332,35 €
Téléphone	1 470,08 €
Personnel + Charges	161 747,57 €

**RECETTES TOTALES : 20 497,40 €**

La ventilation des recettes du service de la fourrière animale est la suivante :

Redevances et recettes	7 175,00 €
Remboursement sur contrat avenir	13 322,40 €



### La synthèse

L'année 2017 fait apparaître une bonne maîtrise du budget de la fourrière animale. En effet, les charges à caractère général restent stables avec 30.666,65 € en 2017 contre 29.191,33 € en 2016. Les charges de personnel ont particulièrement été contenues avec un total de 148.425,17 € contre 148.196,71 € l'année précédente. A noter la difficulté toujours prégnante d'un défaut de recettes puisque la régie enregistre une forte baisse avec 7.175,00 € encaissés contre 11.576,00 € l'année précédente. Cela s'explique notamment par un nombre d'animaux capturés en baisse. Les autres postes significatifs restent stables comme les frais d'honoraires vétérinaires ou encore les frais de carburant qui baissent même avec un total de 3.781,94 €.